



Abdellatif OUAMMOU
Parlementaire

LES POLITIQUES PUBLIQUES

INTEGRATION DES MOYENS

D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION

DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les responsables gouvernementaux, locaux et associatifs, mais aussi les entreprises privées et les citoyens sont aujourd'hui conscients des enjeux liés aux changements climatiques et de leurs effets sur pleins de domaines,

Des dispositions, des programmes ont été lancés au Maroc et qui s'adressent à tous les niveaux de décision : aux institutions nationales, régionales, locales, mais aussi aux milieux socio-économiques (entreprises et autres décideurs)...

Mais, nous constatons un manque de coordination et de capitalisation optimale des différentes actions menées.

Pour une meilleure cohésion de l'action publique en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, les actions suivantes devront être mises en œuvre :

1. Amélioration de l'information du public et des décideurs sur l'adaptation ;
2. Développement de l'implication des décideurs ;
3. Mettre les outils nécessaires à la disposition des collectivités et des autres acteurs ;
4. Développer la recherche relative aux impacts, à l'adaptation et à la vulnérabilité, surtout que cette

adaptation apporte de nouvelles opportunités de développement de compétences et de technologies dans de nouveaux domaines créateurs de l'emploi et de la plus value;

5. Mettre en place un système de suivi et d'évaluation

Cet exercice de présentation de l'effort du Maroc en faveur de l'adaptation et de l'atténuation des effets des changements climatiques vise à contribuer au débat et permettre aux parlementaires méditerranéens de mieux comprendre les enjeux liés à l'environnement au Maroc et mieux apprécier l'effort national fourni.

Mais, aussi intégrer le rôle à jouer par les parlementaires dans l'intégration des enjeux environnementaux et les exigences du développement socio-économique à travers la législation, les politiques publiques ...

En s'imprégnant des expériences des autres à travers l'échange, l'écoute et en comblant les écarts existants dans la mise en œuvre du Cadre institutionnel et réglementaire, nous reconnaissons également qu'investir dans l'adaptation et l'atténuation des effets du réchauffement climatique est essentiel pour un avenir sain et pour un développement durable.

Le Maroc fait office de bon élève sur le plan continental :

- ❖ Depuis les années 70, le Maroc a entériné une batterie de conventions et a voté des lois contre les pollutions en général ;
- ❖ Pour son engagement international, il a adhéré au protocole de Kyoto en 2002,
- ❖ Son dernier engagement en date est celui de Juin 2015 en faveur de la conférence internationale COP 21 prévue à Paris en décembre 2015 ;
- ❖ Le Maroc s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 13 % à l'horizon 2030 avec une contribution particulière des secteurs tels l'énergie, transport, l'industrie et mines,
- ❖ Le Maroc s'est notamment engagé à réduire de 15 % sa consommation d'énergie d'ici 2025. Dans 10 ans, le Royaume compte produire 50 % de son électricité à partir de l'énergie renouvelable.
- ❖ Le Maroc est le second pays africain à déposer son projet de contribution sur les changements climatiques.

Le Maroc fait face à des défis énormes :

Les défis en matière de développement liés aux changements climatiques sont tributaires des effets de la croissance démographique et économique auxquels le pays est confronté :

DEFIS DEMOGRAPHIQUES :

On estime la quantité de déchets jetés à 5.3 millions de tonnes/ an, soit un volume par habitant de 160 kg par an.

DEFIS INDUSTRIELS :

Les rejets des déchets émanent essentiellement des industries de transformation (rejets liquides, solides et gazeux)- 8000 entreprises

Les filières industrielles les plus polluantes sont : les industries de transformation – mines et carrières (phosphates) – Artisanat – bâtiments et travaux publics – énergie et hydrocarbures.

DEFIS TERRITORIAUX

Gestion des déchets ménagers

Les déchets posent un réel problème à l'échelle planétaire. Car en suivant le modèle de développement économique calqué sur celui des Etats Unis, on aura besoin – en considérant l'impact écologique – de 3 à 4 planètes pour répondre aux besoins divers de l'humanité.

Malheureusement, la Chine ; qui a tendance à prendre le leadership mondial en matière de production industrielle, est en train de suivre le même modèle de voracité. On tend ainsi vers un modèle de production maximisée pour nos besoins qui sont soit vitaux, complémentaires ou souvent pour des choses inutiles.

Cette tendance engendre la production de déchets avec excès. Il

n’y a pas de réelle politique qualitative qui fait l’impasse sur la sacro sainte « compétitivité ».

Sur le plan national,

Un Programme national pour la réalisation de décharges contrôlées est mis en place et la collecte et le nettoyage des déchets ménagers vise une efficacité à hauteur de 90 % à l’horizon 2020.

Les centres de tri sont mis en place. Mais, il faudra en plus une mobilisation nationale pour que le tri sélectif se fasse en amont (à la maison).

Un projet pilote de CO-PRODUCTION DE LA PROPLETE fait l’objet de convention Etat- société civile et collectivités locale : Six villes ont été choisi. Au quartier CHOUHADA (Ain Sbaa- Casablanca) ou à Tétouan, cette expérience prend forme avec toute la chaîne de valorisation. Et ; c’est encourageant !

Actuellement, le tri sélectif et systématisé n’est pas encore généralisé au Maroc. Loin de là, on ne prévoit que 2 poubelles pour le tri : Une pour la matière organique, une autre pour la matière non organique.

Sur le plan social :

Le tri est une tradition au Maroc. Le métier de « Chiffonnier » existe. Il faudra le formaliser et assurer à ces « métiers marginaux » utiles à la société des conditions sanitaires de travail dignes et Humaines.

Au Maroc, le déchet recyclé, c’est 27 % des déchets ménagers. A Casablanca, la grande métropole économique, sur 3500 tonnes produits par jour, entre 1000 et 1600 tonnes sont recyclés par les chiffonniers.

Casablanca compte près de 3400 chiffonniers qui vivent directement du recyclage des déchets dans l’espace urbain et près de 800 personnes qui travaillent au niveau de la décharge.

Pour le traitement des déchets, Le Maroc est à moins de 8% de recyclage de ses déchets.

A titre d’exemple, la France est à 68 % et l’Allemagne à 64 % du total des déchets traités.

Le Maroc a pour ambition d’augmenter le taux de recyclage actuel qui était prévu à 20 % à l’horizon 2020 avec un taux de valorisation évoluant vers 50 %.

A ce titre, plusieurs filières ont été créées au niveau du secteur des déchets.

Les industriels opérateurs et les parties prenantes ont signé des conventions. Des écotaxes et subventions sont prévues dans ce sens.

A titre d’exemple, la signature d’une convention avec la CGEM et les fabricants de plastique en mettant en place une éco taxe qui a permis de financer la construction de 18 centres de valorisation. La construction sera lancée l’année prochaine et permettra

de sauvegarder les emplois de 10.000 personnes.

Gestion de la pollution de l'air

GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

La contribution à la pollution internationale du Maroc est seulement de moins de 1 %. L'Afrique entière est à 4 % seulement.

A titre de comparaison, Les Etats Unis avec la chine contribuent à eux deux à 40 % de la pollution par les Gaz à effet de serre. L'Union Européenne est à 22 %.

Les pays industrialisés réunis sont à 78 % de l'émission des gaz à effet de serre de la planète.

Bien que l'émission du Maroc est négligeable pour le Gaz à Effet de Serre (G.E.S), le Royaume s'engage à réduire ses émissions de 13 % d'ici 2030.

Dans 10 ans, le Royaume compte produire 50 % de son électricité à partir de l'énergie renouvelable.

Sur le plan planétaire, il y'a une énorme déséquilibre entre les pays industrialisés et le reste du monde.

Les multinationales qui ont toujours avancé la recherche du développement du bien être, les Etats aussi peu regardant sur le modèle de développement adopté ont largement contribué à l'usure du potentiel de l'humanité.

Le total du budget Carbone nécessaire pour rester au dessous du réchauffement planétaire à plus de 2 °c est de 2900 gégas tonnes. Mais, on a déjà consommé 1900 gégas tonnes carbone.

Il nous reste seulement un potentiel de 1000 géga tonnes d'ici 2100.

Pour seulement l'année 2011, on a déjà utilisé 311 géga tonnes du total du budget carbone disponible, et principalement dans les pays industrialisés.

La tendance générale est à la consommation rapide de ce capital réserve.

Il faudra parler d'une responsabilité **commune** et **différenciée**. Ce qui exige un modèle de développement en phase avec les exigences du développement durable.

POLLUTION MARINE :

Avec ses 3500 km de cotes, le littoral marocain subit énormément de pression

DEFIS LIES A LA PLANIFICATION DE L'EAU :

Le Maroc souffre d'un problème de mobilisation de l'eau : Plus difficile, plus couteuse et moins accessible.

Les nappes phréatiques sont de plus en plus polluées par les eaux superficielles (pollution par l'azote, salinité,...)

ETAT DES LIEUX

La dotation en eau par habitant était à 2000 m³ /an. Elle a diminué à 1000 m³/an puis elle est maintenant au niveau de 700 m³/habitant/ an... et selon les prévisions, elle est appelée à diminuer pour atteindre 500 m³/habitant/an.

Ce qui annonce une tendance vers la pénurie d'eau dans le futur. Et on se positionne actuellement à 80 % du Stress Hydrique.

Le Maroc, c'est aussi 67 % de zones désertiques, 90 % de zones arides et semi-arides.

Les études prouvent que les zones les moins arides ont basculé vers l'aridité totale.

D'autre part, On prévoit A L'HORIZON 2020 une réduction des précipitations de 4 %.

La réduction des ressources en eau sera de 10 à 15 %.

La baisse des rendements céréaliers sont estimés de 10 à 50 %.

D'autre part ; l'élévation des températures influence l'élévation du niveau de la mer. Le Maroc avec un littoral long de près de 3500 km et qui représente un **potentiel** énorme et une **opportunité** pour le développement du pays. Mais aussi un **risque** et une **menace** compte tenu des effets du réchauffement climatique.

Le Maroc a adopté dans le domaine de l'eau une politique de maîtrise pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

Pour renouveler sa stratégie, le Maroc a adopté une feuille de route qui permet d'anticiper et de fournir une **visibilité** au secteur de l'eau pour les années à venir , en essayant d'intégrer la composante changement climatique dans ses actions, à travers 3 axes :

- 1) Poursuite et consolidation de la mobilisation des ressources en eau,
- 2) Priorité de la gestion donnée au secteur de l'eau potable, de l'industrie, tourisme. Mais surtout à l'agriculture (grand consommateur de l'eau)
- 3) Préservation des ressources en eau contre la pollution et préservation de la qualité comme mesure structurelle d'adaptation.

Le secteur agricole subit de plein fouet les changements climatiques.

Pour faire face, le secteur doit faire face à plusieurs défis de taille :

- Développer des techniques pour optimiser l'irrigation
- Stopper l'érosion hydrique (en réduisant la surface céréalière au profit des arbres fruitiers)

ACTIONS PUBLIQUES

En faveur du BILAN HYDRIQUE :

La partie amont qui est décisive dans le processus est prise en compte dans l'aménagement des bassins versants qui prennent en compte l'ensemble des risques liés à ces conditions extrêmes dues aux changements climatiques ; à savoir, les fortes précipitations dans un laps de temps court, les inondations, le risque des crues, l'aspect infiltration des eaux,...

En faveur de la BIODIVERSITE (faune et flore)

La biodiversité est aussi influencée par les changements climatiques.

L'intervention de l'administration des eaux et forêts s'opère dans le cadre de l'habitat et de la consistance moyenne des espèces, mais aussi au niveau de la prise en charge des facteurs endogènes qui impactent la dynamique du milieu forestier et sa population. Mais également les facteurs exogènes qui sont dus aux changements climatiques.

Le Haut commissariat HCEFLD a élaboré différentes stratégies :

- Stratégie pour la biodiversité, les parcs nationaux, la grande faune, ...

Avec la pertinence d'opter pour l'intervention territorialisée, compte tenu de la possibilité pour le territoire de présider à la mise en place du plan national de lutte contre la désertification en lien avec les

changements climatiques en recherche de synergie entre ces deux contraintes.

Le commissariat a mis en place les outils pour se préparer convenablement aux aléas climatiques liés à la gestion forestière dans une logique anticipative du phénomène.

En faveur de l'EAU & ASSAINISSEMENT

Conscients de l'impact du changement climatique sur le développement urbain, le ministère de l'intérieur participe activement à la mise en œuvre des politiques nationales à travers les aspects liés à l'aménagement du territoire, la mise en place des plans communaux de développement (PCD) à travers :

- Intervention pour l'amélioration des services et le développement des infrastructures en accompagnant les collectivités locales dans le domaine de l'assainissement liquide, amélioration de la gestion des déchets ménagers , l'amélioration des transports urbains ;
- Mise en place d'une commission nationale pour la mise en place de la COP 22 prévue à Marrakech ;

IMPLICATION DE L'Office Nationale de L'Eau et de l'Electricité ONEE (branche eau)

Constat :

Le Maroc souffre de 45 % de la dégradation des eaux superficielles.

L'essentiel de nos besoins en eau potable est recherché dans les eaux profondes

Par conséquent, le coût de production est de plus en plus élevé.

L'effet marqué du changement climatique est observé dans les branches eau potable dans un pays caractérisé par une inégale répartition des ressources à travers tout le territoire avec des bassins excédentaires au Nord et des bassins déficitaires au Sud.

Ce phénomène s'intensifie de plus en plus avec des étés de plus en plus caniculaires avec des phénomènes d'inondations qui présentent des contraintes sur l'appareil industriel de l'office.

L'ONEE est le planificateur national de la production et de la distribution de ses ressources ainsi que du service d'assainissement liquide.

Le programme d'investissement et de développement intègre le facteur adaptation et atténuation des effets du réchauffement climatique en :

- Privilégiant le recours aux eaux superficielles (barrages) et aux techniques d'utilisation de plus en plus d'eaux non conventionnelles (dessalement, déminéralisation, ...) pour sauvegarder les eaux souterraines qui constituent une réserve stratégique pour le pays

- Investissant massivement dans l'assainissement liquide porteur d'une valeur ajoutée très importante pour la préservation des ressources en eau et donc de l'environnement.

EFFETS D'ATTENUATION (secteur de l'eau potable et assainissement)

Un effort louable est réalisé sur l'appareil industriel de l'office ONEE par :

- La gestion de milliers de Kilomètres de réseau à travers le pays
- La gestion de stations de traitement et d'épuration de l'eau

Cet effort repose sur 2 aspects majeurs :

- 1) Accroître l'efficacité et la performance de l'appareil industriel (réhabiliter les conduites, compteurs,...) cet effort permet un gain non négligeable en matière de gestion de l'appareil industriel qui est équivalent annuellement au gain de consommation d'une ville de 1.2 millions d'habitants.
- 2) Potentiel de réutilisation des eaux usées à travers les stations de réutilisation des eaux usées. Ces gains permettent de satisfaire les besoins d'irrigation des espaces verts, agriculture, sites touristiques,...
- 3) Complémentarité dans le sens de l'intégration totale de tous les aspects liés à la lutte contre le réchauffement climatique et la protection des ressources avec la

stratégie Nationale de l'eau portée par le département de l'eau.

EFFETS D'ATTENUATION (secteur de l'électricité)

Ces actions liées au secteur de l'électricité se basent sur :

- Les énergies renouvelables ;
- L'amélioration des performances ;

Ces actions s'articulent autour de la mise en place des infrastructures de base qui peuvent soutenir la mise en place des énergies renouvelables (intermittents avec le gaz naturel, charbon,...)

Plusieurs fonds soutiennent la mise en place des programmes des énergies renouvelables.

Il est nécessaire que ces fonds puissent être plus accessibles et plus allégés, avec une expertise nationale et internationale qui apporte le soutien nécessaire.

En faveur de l' AGRICULTURE ET du DEVELOPPEMENT DURABLE

On commence à prendre réellement conscience qu'une augmentation de 2 à 6 ° C de température à la fin du siècle avec un déficit pluviométrique de près de 20 % est fortement préjudiciable pour l'agriculture nationale.

Par exemple, Le périmètre EL GHARB connaît un déficit de 100 mm par rapport à la pluviométrie des années 70.

- Prendre en compte l'aspect changement climatique dans l'agriculture
- L'avènement du PLAN MAROC VERT (stratégie nationale adoptée depuis 2008) repose sur 3 leviers essentiels :

Economie d'eau d'irrigation

Programme ambitieux de reconversion de l'irrigation gravitaire au goutte à goutte sur 500.000 ha représentant une économie de 1.2 milliards m³ /an, avec un cout de 37 milliards de dirhams ;

Plantation de 1 million d'hectares d'arboriculture

Privilégier l'arboriculture au lieu de la céréaliculture extensive ;

Mise en place d'un fond de développement agricole

Ce fond permet de financer les reconversions

Ces différents leviers vont permettre d'atténuer ces « changement climatique » sur l'agriculture

L'Agence de développement agricole accréditée auprès de bailleurs de fonds (FAO, banque mondiale, Banque africaine de développement, fond mondial de l'environnement..) financent des études au niveau des régions pour mieux appréhender ces changements climatiques sur le plan local.

Toutefois, il faudra une mobilisation plus ample et plus large des acteurs

pour une meilleure prise en compte de l'impact des changements climatiques surtout dans le monde rural et dans les zones montagneuses.

En faveur de l'EFFICACITE ENERGETIQUE :

Le Maroc s'est engagé dans un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables avec l'objectif de réaliser 42 % de ses capacités à l'horizon 2020.

Différents programme sectoriels sont mis en place pour le solaire, l'éolien et les liaisons électriques.

L'objectif de réaliser 12 % d'efficacité énergétique à l'horizon 2020 et 15 % d'ici 2030.

L'élaboration d'une vision de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030 est articulée autour de 122 mesures d'efficacité énergétique couvrant différents secteurs d'activité, comme : le bâtiment, l'industrie, l'agriculture, la pêche, le transport et surtout le secteur de l'éclairage public.

3 indicateurs importants sont à relever :

- Objectif d'atteindre un cumul de près de 250 millions de tonnes équivalent CO2 évité à l'horizon 2030.
- Création de plus de 500.000 emplois en matière d'efficacité énergétique
- Mobilisation accrue des ressources énergétiques nationales avec une

meilleure maîtrise de l'efficacité énergétique dans ce secteur

- Réalisation d'un Atlas des différentes ressources en énergies renouvelables du pays : Ce qui permet de connaître nos ressources en terme de :

SOLAIRE : par mètre cube (m3) au sol ;

EOLIEN : vitesse et fréquence disponible ;

En faveur de la BIOMASSE et HYDROELECTRIQUE

- Travail sur une approche territoriale d'intégration des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (commune pilotes : Oujda, Agadir, Chefchaouen)

Ce qui permet de réaliser les plans communaux de développement (PCD) ainsi que les plans de mobilité urbaine avec des supports et outils actualisés et crédibles.

- Réviser l'énergétisation au niveau des communes pilotes.

En faveur du PROGRAMME DES POMPES SOLAIRES :

100.000 agriculteurs utilisent des pompes de 10 KWH/ pompe : Ce qui permet de substituer une part importante du gaz butane (largement utilisé et fortement subventionné) et d'autre part remplacer les pompes Diesel qui ont un impact négatif sur l'environnement.

On parle ainsi de 1000 mégawatts de gagné (soit l'équivalent de 2 centrales de Ouarzazate de 500 mégawatts)

Il faut compter aussi l'impact positif de création d'emplois nouveaux qui accompagnent ces projets avec la création de nouveaux services de maintenance... en plus de aspects d'intégration industrielle qui peuvent être induits par ces activités.

LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Les changements climatiques impactent de façon évidente les écosystèmes forestiers dans leur globalité. Ils subissent ainsi les effets du changement climatique avec acuité.

Selon les projections de la météorologie nationale, il est à prévoir des diminutions des précipitations et une augmentation des températures.

L'Afrique ses terres agricoles fertiles sera demain ; et le Maroc avec, le continent le plus concerné par la désertification et par les effets du changement climatique.

Selon les statistiques disponibles, L'Afrique compte actuellement 500 millions de terres déjà dégradées.

La dynamique des écosystèmes naturels dépend dans une large mesure des variations de température et des précipitations, et il faudra se

prémunir contre ces risques en adoptant une gestion anticipative des risques.

ETAT DES LIEUX

Depuis 10 ans, un processus a été mis en place au Maroc pour s'adapter aux changements climatiques (eau, agriculture, énergie,...)

ACQUIS

- Le pays a pu capitaliser une évaluation rétrospective intégrant l'ensemble des risques liés aux changements climatiques
- Intégrer la dimension « incendies des forêts » en mettant en œuvre des cartes statiques et dynamiques qui renseignent mieux les acteurs et permettent au mieux de positionner les actions d'intervention et les rendre efficaces.
- Mise en place d'un cadre générique global qui assure une bonne gestion anticipative et une bonne prise en charge de la problématique des incendies des forêts.
- Comprendre l'impact des changements climatiques comme amplificateur du phénomène
- Développer un réseau à travers le pays pour la prise en charge anticipée.

ACTIONS MENEES PAR LES ENTREPRISES PRIVEES & CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La confédération Marocaine des entrepreneurs est une des rares

organisations patronales qui compte dans son organigramme une commission chargée de l'énergie, climat et économie verte.

Ceci traduit une disposition favorable des acteurs socio économiques du pays associée à une volonté forte au plus haut niveau de l'Etat pour une approche du développement durable qui brasse tout les secteurs de la vie sociale et économique du pays.

Le secteur privé marocain est aussi engagé dans cette stratégie volontariste qui voit les changements climatiques non pas seulement comme une CONTRAINTE, mais comme une OPPORTUNITE pour accompagner les entreprises dans le sens d'une économie d'énergie et de l'eau, gestion des déchets, bilan carbone...

Mais aussi, comme de nouveaux métiers à encadrer, promouvoir, accompagner les métiers verts.

L'organisation des entreprises marocaine œuvre notamment avec le Centre Marocain de Production Propre CMPP qui est un outil d'accompagnement de tout les secteurs pour produire proprement en économisant de l'énergie et en réduisant l'émission du CO2 .

Mais, compte tenu des besoins financiers pour la mise en œuvre de stratégies sectorielles et globale de

prise en compte des changements climatiques, il faudra instaurer des outils financiers d'accompagnement ^pour soutenir les entreprises les plus volontaristes et les plus engagées dans cette démarche d'économie propre.

Constat :

8000 unités industrielles ne sont pas encore couvertes par une réglementation au niveau des normes de rejet des eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement.

De ce fait, il y'a un souci de pollution liquide, solide et gazeuse.

Exemple de l'axe Kenitra- Casa-Mohammedia – Safi.

On est face à des problèmes ponctuels.

IMPLICATION DU SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire développe pour sa part la responsabilité citoyenne à divers niveaux, et essentiellement au niveau environnemental, par :

- La contribution directe au financement d'actions civiques
- Contribution au financement de grands projets nationaux structurants ;
- Actions de responsabilité sociale ;
- Actions de communication ;

Cout financiers énormes

Les coûts de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique sont estimés à

45 milliards de Dollars étalés sur 15 ans.

UN CADRE INSTITUTIONNEL INCITATIF :

ATOUTS SUR LE PLAN LEGISLATIF :

Promulgation d'une charte nationale de développement durable qui repose sur 3 piliers :

- 1) **Développement durable**
- 2) **Créer de la valeur ajoutée (économie verte)**
- 3) **Protéger la ressource**

Avec deux impératifs :

Au niveau de la politique de croissance nationale : prise en compte de la dimension croissance verte.

Avec un impératif transversal à toutes les politiques publiques qui consiste en l'intégration des changements climatiques comme un facteur structurel des politiques publiques.

Nous avons une référence juridique assise au niveau national sur un arsenal contraignant et a force de loi.

Cet arsenal juridique doit être mis en œuvre par tout les départements ministériels d'ici 2017.

Il y'a d'autre part prise de conscience de l'état qui doit faire l'effort de réglementer. Et aux entreprises d'aider à la mise en place et à l'application du cadre juridique.

DEFICIT SUR LE PLAN LEGISLATIF :

LE SOL :

Les sols subissent des exploitations diverses et non durables, qui viennent amplifier les phénomènes naturels d'érosion, de salinisation et de désertification.

Ce qui a pour conséquence la perte de productivité et l'augmentation des coûts, en plus de l'envasement des barrages hydrauliques.

La législation marocaine souffre encore d'un manque en matière de prise en compte des sols. On n'a pas encore de loi sur le sol.

Littoral et milieu marin

L'espace maritime national, occupant 66 000 km² pour les eaux territoriales et 1 170 000 km² pour la Zone Economique Exclusive (ZEE) recèle un potentiel biologique important, une flore et une faune riches et variées, des sites naturels exceptionnels, des écosystèmes diversifiés, et des côtes qui diffèrent profondément d'une région à l'autre suivant le substrat géologique, la tectonique et les facteurs dynamiques d'édification ou d'érosion des rivages.

De par sa situation entre terre et mer, le littoral marocain constitue un pôle d'attraction socio-économique d'intérêt national; il s'agit également d'un espace vers lequel convergent les pressions.

Il se caractérise par une forte urbanisation, par une attractivité pour les projets de tourisme et de résidences secondaires, par une

concentration grandissante d'infrastructures (routes, ports, ponts, etc.) et enfin par de nombreuses installations industrielles.

Fragiles par nature, les zones littorales subissent ainsi l'essentiel des pressions que subit l'environnement marocain, et leur dégradation est susceptible d'avoir des impacts majeurs sur les activités économiques qui s'y exercent.

Le littoral, pour sa part, qui n'est pas bien contrôlé et bien outillé juridiquement pour faire face aux énormes pressions qu'il subit.

POLLUTION DE L'AIR :

En milieu urbain, 130 milles voitures sont vendues chaque année. Le Maroc compte aussi un parc automobile avec 75 % des véhicules qui ont plus de 10 ans.

Un effort timide est fourni pour renouveler le parc des taxis collectifs. Un effort énorme est à fournir en matière de transport collectif et de renouvellement du parc automobile public, pour réduire la pollution par le Diesel.

Quelques initiatives sont en préparation pour la cohabitation de la voiture écologique et électrique, et 16 mesures sont prévues dans le cadre du groupe de travail qui sera proposées au ministère du transport.

L'espace Urbain compte souvent des quartiers étroits avec beaucoup de problèmes d'aération qui amplifient la

pollution de l'air et qui empêchent une bonne évacuation des gaz et rejets.

PROBLEMES DE SANTE PUBLIQUE

Des unités industrielles qui ont été construites en marge des villes se retrouvent aujourd'hui en plein centre urbain et dans des zones habitables.

Dans certaines zones urbaines, 33 % des enfants sont asthmatiques.

CONCLUSION :

Le Maroc a adopté une stratégie volontariste pour répondre aux enjeux environnementaux.

Pour faire face à ces multiples défis, le Maroc a réalisé un certain nombre d'avancées sur les plans réglementaires et législatives pour la préservation de l'environnement.

Des programmes et plans d'actions spécifiques, très souvent motivés par des engagements pris par le pays au niveau international, ont également été mis en œuvre dans de nombreux domaines.

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) est un instrument d'aide à la prise de décision qui repose sur 4 principes fondamentaux de la gouvernance environnementale.

Mais, l'efficacité de ces politiques publiques énumérés brièvement dans ce texte est néanmoins limitée par un déficit de mise en œuvre et par un manque de gestion intégrée.

Dans la plupart des secteurs, il apparaît un réel besoin de renforcement des contrôles, d'adoption des décrets d'applications des lois relatives à l'environnement etc.

Une plus grande coopération intersectorielle, est aussi nécessaire pour une meilleure cohésion des stratégies globales basées sur des approches systémiques, compte tenu de la transversalité des thématiques abordées autour des problématiques liées à l'environnement et au développement durable, mais aussi de la diversité des acteurs impliqués.

L'analyse des grandes évolutions possibles de l'état de l'environnement à horizon 2030 insiste sur les principales mesures à adopter ou à renforcer pour un développement plus respectueux des ressources naturelles du pays.

La question de la gestion durable de la ressource en eau, mais aussi celle des déchets solides et aussi celle des autres formes de pollution (émissions dans l'air et dans l'eau) sont des problématiques d'avenir importantes qui doivent être approfondies.

Une réflexion prospective future à ce sujet pourrait concerner non seulement les options de traitement de ces pollutions mais aussi leur valorisation potentielle tout en

considérant les options en amont visant à limiter au maximum la pollution sous toutes ces formes (solide, liquide et gazeuse).

Faire évoluer le cadre législatif et réglementaire général pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans une perspective de durabilité est aussi un enjeu majeur.

Nous formulons le souhait ; à 1 mois de l'ouverture de la conférence mondiale du climat COP 21 à Paris, et à quelques encablures de la COP 22 que le Maroc accueillera à Marrakech, que l'ensemble des Etats des Nations Unis puissent parvenir à un accord global pour maintenir la hausse de température au niveau de – 2°C, et que les travaux de cette conférence mondiale puissent nous ouvrir des horizons pour une meilleure ouverture sur les Pays du Sud.

Le Maroc accueillera la Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques en 2016 en espérant que si la COP « Lima est la COP des négociations, Paris est celle des décisions », la COP22, prévue au Maroc, soit « la Conférence de l'action ».